

Municipalité de Saint-Albert

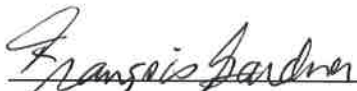


PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT

Avis de motion

Avis de motion – Projet de règlement de la répartition des coûts d'asphaltage des rues Landry et Tardif est donné par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller, qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement no 2024-04 concernant le pavage des rues Landry et Tardif de la Municipalité de Saint-Albert. Une copie du projet de règlement a été remis aux élus. Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 8 juillet 2024.



François Gardner
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication :

Je soussigné, François Gardner, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à Victoriaville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant aux deux endroits sur le territoire définis par résolution.

Le 8 juillet 2024


François Gardner
Directeur général et greffier-trésorier